

ACCUEIL DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

MOT DE BIENVENUE

- aux conseillers communautaires,
- à la presse,
- au public.
- Madame la Trésorière principale s'est excusée pour son absence.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

1. Monsieur Anthony MELIN

APPEL DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Je propose au secrétaire de séance Monsieur Anthony MELIN de procéder à l'appel.

PRESENTS :

CANDILLARGUES : Anthony MELIN, Laurence NAVARRO,
LA GRANDE MOTTE : Stéphan ROSSIGNOL, Joëlle JENIN VIGNAUD, Isabelle BERGE, Bernard REY, Sonia MARGUERY, Jean-Paul FRAPPA, Sophie CAUDAL, Jean-Paul HUOT,
LANSARGUES : Michel CARLIER, Monique BOUISSEREN, Didier VALETTE,
MAUGUIO : Sophie CRAMPAGNE, Frantz DENAT, Caroline FAVIER, Laurent TRICOIRE, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Laurent CAPPELLETTI, Marie LEVAUX, André SAUTET, Sophie EGLEME, Dominique BALZAMO, Marianne PELLETIER, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON : Michel ROUX,
PALAVAS-LES-FLOTS : Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sylvie MARTEL CANNAC, Guy REVERBEL,
SAINT-AUNES : Alain HUGUES, Florence THOMAS, Martine PECCOUX,
VALERGUES : Jean-Louis BOUSCARAIN,

PROCURATIONS : Brice BONNEFOUX à Stéphan ROSSIGNOL, Yvon BOURREL à Sophie CRAMPAGNE, Daniel BOURGUET à Bertrand COISNE, Annie PRUDHOMME à Michel ROUX, Sandrine ARNAL à Anne BONNAFOUS, Georges FANDOS à Alain HUGUES, Sandrine DUBOIS LAMBERT à Jean-Louis BOUSCARAIN,

ACTUALITES

- **Le vendredi 24 septembre :** Lancement du PIOM et remise symbolique des clefs aux sociétés MG DEVELOPPEMENT ET ZIMMER. Avec Yvon BOURREL, notre premier vice-président au développement économique, nous avons remis symboliquement les clés aux premières sociétés qui ont pris place sur le PIOM, c'est à dire la société MG développement et ZIMMER BIOMET. J'ai reçu récemment la nouvelle directrice générale qui est en train de prendre place dans les locaux qui lui ont été dévolus.

- **Le vendredi 24 septembre** : Inauguration des NOUVELLES GRISSETTES à Pérols. Ces nouvelles grisettes que nous avons accueillies pendant plusieurs mois. Ce sont des couturières Montpelliéraines qui se sont organisées pendant le confinement pour réaliser des masques et qui, depuis se sont développées. La Région leur a octroyé les locaux qu'elles occupent à côté d'Auchan pour y créer un tiers lieu où sont représentés des jeunes créateurs d'Occitanie.
- **Le mardi 5 octobre** : M. Yvon BOURREL représentait le Pays de l'Or au FORUM DU FINANCEMENT organisé par la CCI Montpellier.
- **Le jeudi 7 octobre** : M. Christian JEANJEAN représentait le Pays de l'Or au Comité de suivi MAERA – Hôtel de la Métropole à Montpellier
- **Le jeudi 7 octobre** : M. Yvon BOURREL représentait le Pays de l'Or à la remise du Prix TPE, organisé par la CCI de l'Hérault à la CCI – (prix remporté par « l'Instant fromage » de Mauguio)
- **Le mardi 12 octobre** : M. Yvon BOURREL représentait le Pays de l'Or au FORUM DU BATIMENT organisé par le PLIE
- **Le dimanche 17 octobre** : M. Yvon BOURREL représentait le Pays de l'Or Manifestation pour aider les Associations La Tresse, Handi-dialogue et les chorégies gourmandes.
- **Le mercredi 20 octobre** : M. Alain HUGUES représentait le Pays de l'Or aux assemblées générale et extraordinaire de la CUMA à Mauguio.
- **Le vendredi 22 octobre** : M. Alain HUGUES représentait le Pays de l'Or à une visio avec la Préfecture sur les modalités de mise en place du fonds de solidarité gel 2021.
- **Le mercredi 27 octobre** : Mme Sophie CRAMPAGNE représentait le Pays de l'Or à la remise du prix régional TPE à Béziers au Parc des expositions. Elle a remis le prix à « l'Instant fromage » (commerce de Mauguio).
- **Le Jeudi 28 octobre** : Petit déjeuner au siège de l'agglomération ayant pour objet ECO (Echanges Créateurs d'Opportunités) – 23 entreprises étaient présentes.
- **Le vendredi 29 octobre** : M. Jean-Louis BOUSCARAIN représentera le Pays de l'Or – Villeveyrac abbaye de Valmagne pour les 25 ans de la Fondation du Patrimoine.

Voilà mes chers collègues l'actualité des dernières semaines sur notre territoire, sachant qu'entre-temps, le président Christian PUJOL a été réélu avec son équipe. Comme vous le savez actuellement, se déroulent aussi les élections à la Chambre de Commerce de l'Hérault. Mais le suspense est très important puisqu'il n'y a qu'une seule liste, celle du président sortant André DELJARRY, qu'on peut d'ores et déjà féliciter pour sa réélection.

Je souhaite également vous présenter Mme Margaux FUGIER, qui arrive de l'agglomération de Roissy, mais qui avait des attaches dans notre région. Bienvenue à Margaux.

ORDRE DU JOUR

Relevé des décisions du Président et délibérations du bureau communautaire	Pages	2 à 6
---	--------------	--------------

Je vous invite à prendre connaissance des actes pris par délégation.

Y a-t-il des questions ?

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021.

Nous n'avons pas reçu d'observations écrites, y-a-t-il des remarques orales ?

Le Procès-Verbal est adopté.

DÉCHETS ET VALORISATION

Rapport n° 1 : Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE)

Pages

6 à 9

- Rapport annuel Année 2020
(*Rapport de M. Michel CARLIER*)

Le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang a présenté son rapport annuel au cours du comité syndical du 1^{er} octobre 2021. Comme chaque année l'agglomération doit prendre acte de ce rapport.

Je souhaite apporter quelques éléments de synthèse à l'assemblée :

Le territoire du SMEPE est composé de 6 intercommunalités regroupant 89 communes pour 265 541 habitants.

Sur les déchets traités : La quantité totale est en nette diminution -6.3% par rapport à 2019 avec 190 821 tonnes traitées. Cette baisse touche les ordures ménagères (-2.5%) mais surtout les flux collectés en déchèteries (-10.1%). Grâce à la simplification du tri, le flux recyclables sont en augmentation +4.7% pour les emballages et papiers et +2.8% pour le verre.

Sur la valorisation : 99,2% des déchets sont valorisés localement. L'usine d'incinération Ocréal a traité 121 656 tonnes de déchets en 2020, soit +0.7% par rapport à 2019. En 2020, le coût d'incinération s'élève à 57.26 € TTC / tonne.

Les principaux événements de 2020 ont concerné le renouvellement de la gouvernance du syndicat, la poursuite de la simplification du geste de tri pour 4 des intercommunalités et la mise en place d'une étude globale sur la question des bio déchets.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Prendre acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang,
- Autoriser le Président, ou le vice-Président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

M. Michel CARLIER : Je souhaite apporter quelques éléments de synthèse à l'Assemblée. Le territoire du SMEPE est composé de 6 intercommunalités regroupant 89 communes pour 265 541 habitants. Sur les déchets traités la quantité totale est en nette diminution, moins 6,3% par rapport à 2019, avec 19 0821 tonnes traitées. Cette baisse touche les ordures ménagères, moins 2,5%, mais surtout les flux collectés en déchèterie, moins 10%. Grâce à la simplification du tri, les flux recyclables sont en augmentation de 4,7% pour les emballages et papiers et plus 2,8 pour le verre. Sur la valorisation, 99,2% des déchets sont valorisés localement. L'usine d'incinération OCREAL a traité 121 656 tonnes de déchets en 2020, soit plus ,07% par rapport à 2019. En 2020, le coût d'incinération s'élève à 57,20 € TTC la tonne. Les principaux événements de 2021 ont concerné le renouvellement de la gouvernance du syndicat, la poursuite de la simplification du geste de tri pour 4 des intercommunalités et la mise en place d'une étude globale sur la question des bio déchets.

M. Bertrand COISNE : En fait, on parle de la prorogation du renouvellement du contrat de DSP qui semble avoir pris du retard, où est-ce que ça en est là-dessus, dans justement les arbitrages qu'il doit y avoir ? Je vois dans le rapport qu'il y a des discussions sur les orientations à donner dans les objectifs à atteindre par le futur délégataire. La procédure doit s'enclencher, donc je voulais savoir un petit peu où cela en est, sur ce scénario, qui est envisagé, là, à brève échéance, parce qu'on l'a prolongé, je crois, encore une fois, jusqu'en juin 2022 sans doute. Est-ce que sur le programme sur lequel il y aura une consultation, soit pour un délégataire soit pour un passage en régie, il y a encore des débats là-dessus ? Merci.

M. Michel CARLIER : Oui, nous avons des débats. Il y a une prochaine réunion qui est prévue, je crois la semaine prochaine, pour avancer, évidemment pour l'établissement de cette DSP et pouvoir donc proposer quelque chose d'important, surtout sur la réduction des déchets à incinérer. Mais comme il y a 89 communes, évidemment, il va y avoir des discussions qui seront très importantes et donc au fur à mesure de l'année on pourra lancer évidemment l'étude complète.

M. Bertrand COISNE : Merci. Est-ce qu'il est possible d'avoir quand même l'économie du délégataire, c'est à dire OCREAL est titulaire d'une DSP pour exploiter l'incinérateur, il touche effectivement des participations du syndicat. Il a des recettes vraisemblables de vente d'électricité. Est-ce qu'on y a accès ? Il est possible d'avoir accès au bilan d'exploitation de ce délégataire ?

M. Michel CARLIER : Alors je pense que vous avez certains chiffres dans le rapport annuel.

M. Bertrand COISNE : Je n'ai pas trouvé, par exemple le prix de vente de l'électricité...

Mme Kristelle FOURCADIER (Directrice de pôle) : Je suis aussi la Directrice du SMEPE, le rapport annuel du délégataire a été présenté en comité syndical le premier octobre dernier. Donc c'est une pièce publique qui est disponible sur le site internet du syndicat, donc vous avez le rapport d'exploitation, leur rapport technique et le rapport financier. Donc je pense que vous y trouverez les réponses à vos questions.

Adopté.

Rapport n° 2 : Calamités agricole – Episode de gel du 7 avril 2021 <i>(Rapport de M. Alain HUGUES)</i>	Pages	10 à 11
--	--------------	----------------

Madame Marie LEVAUX est invitée à se déporter et à sortir de l'amphithéâtre.

PRESENTS :

CANDILLARGUES :	Anthony MELIN, Laurence NAVARRO,
LA GRANDE MOTTE :	Stéphan ROSSIGNOL, Joëlle JENIN VIGNAUD, Isabelle BERGE, Bernard REY, Sonia MARGUERY, Jean-Paul FRAPPA, Sophie CAUDAL, Jean-Paul HUOT,
LANSARGUES :	Michel CARLIER, Monique BOUISSEREN, Didier VALETTE,
MAUGUIO :	Sophie CRAMPAGNE, Frantz DENAT, Caroline FAVIER, Laurent TRICOIRE, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Laurent CAPPELLETTI, André SAUTET, Sophie EGLEME, Dominique BALZAMO, Marianne PELLETIER, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON :	Michel ROUX,
PALAVAS-LES-FLOTS :	Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sylvie MARTEL CANNAC, Guy REVERBEL,
SAINT-AUNES :	Alain HUGUES, Florence THOMAS, Martine PECCOUX,
VALERGUES :	Jean-Louis BOUSCARAIN,

PROCURATIONS : Brice BONNEFOUX à Stéphan ROSSIGNOL, Yvon BOURREL à Sophie CRAMPAGNE, Daniel BOURGUET à Bertrand COISNE, Annie PRUDHOMME à Michel ROUX, Sandrine ARNAL à Anne BONNAFOUS, Georges FANDOS à Alain HUGUES, Sandrine DUBOIS LAMBERT à Jean-Louis BOUSCARAIN,

DÉPORT : Marie LEVAUX

En avril 2021, le Pays de l'Or comme le reste du département a été touché par une vague de froid sans précédent. Concernant l'arboriculture, 11 exploitations seraient concernées pour 275 ha de vergers sinistrés (sur 320 ha exploités).

Pour la viticulture, 5 caves particulières et 4 caves coopératives seraient concernées, pour 470 ha de vignes sinistrées.

En juin dernier, l'Agglomération avait acté le principe d'une participation financière au fonds de solidarité départemental. A l'échelle des intercommunalités des aides additionnelles peuvent permettre d'abonder à nouveau ce fonds.

Compte tenu de l'impact sur le territoire, il est proposé au Conseil d'agglomération de verser une contribution d'un euro par habitant, arrondi à 50 000 euros.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le versement d'une contribution d'un montant de 50 000 euros,
- D'autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Vote :

Pour : 43

Contre : 1

Abstention : 0

EAUX ET ESPACES NATURELS

Rapport n° 3 : Assainissement

Pages

12 à 32

- Réutilisation des eaux usées sur La Grande Motte
 - Convention de vente d'eau usée traitée

(Rapport de M. Christian JEANJEAN)

PRESENTS :

CANDILLARGUES : Anthony MELIN, Laurence NAVARRO,
LA GRANDE MOTTE : Stéphan ROSSIGNOL, Joëlle JENIN VIGNAUD, Isabelle BERGE, Bernard REY, Sonia MARGUERY, Jean-Paul FRAPPA, Sophie CAUDAL, Jean-Paul HUOT,

LANSARGUES : Michel CARLIER, Monique BOUISSEREN, Didier VALETTE,
MAUGUIO : Sophie CRAMPAGNE, Frantz DENAT, Caroline FAVIER, Laurent TRICOIRE, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Laurent CAPPELLETTI, Marie LEVAUX, André SAUTET, Sophie EGLEME, Dominique BALZAMO, Marianne PELLETIER, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,

MUDAISON : Michel ROUX,
PALAVAS-LES-FLOTS : Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sylvie MARTEL CANNAC, Guy REVERBEL,

SAINT-AUNES : Alain HUGUES, Florence THOMAS, Martine PECCOUX,
VALERGUES : Jean-Louis BOUSCARAIN,

PROCURATIONS : Brice BONNEFOUX à Stéphan ROSSIGNOL, Yvon BOURREL à Sophie CRAMPAGNE, Daniel BOURGUET à Bertrand COISNE, Annie PRUDHOMME à Michel ROUX, Sandrine ARNAL à Anne BONNAFOUS, Georges FANDOS à Alain HUGUES, Sandrine DUBOIS LAMBERT à Jean-Louis BOUSCARAIN,

Depuis plusieurs années, l'Agglomération s'est engagée dans une démarche globale de réutilisation de ses eaux usées traitées. Un projet concerne la réutilisation sur l'arrosage du golf communal de La Grande Motte.

Les études de conception de ce projet innovant ont été menées en partenariat avec la Commune. L'autorisation préfectorale a été obtenue au cours du 1^{er} semestre 2019.

Le projet nécessite la réalisation de travaux d'adaptation de la station d'épuration et du système d'arrosage pour un montant de plus de 4 millions d'euros. La mise en service des ouvrages est prévue pour le printemps 2023.

Le projet de convention, formalise, avec la commune de La Grande Motte, les modalités de fourniture de l'eau usée traitée. Le coût de revient de l'eau usée traitée et refoulée jusqu'au golf s'établit ainsi à 0,37 € HT / m³.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Valider le projet de convention,
- Prendre connaissance du planning de l'opération,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Rapport n° 4 : ZAE – Requalification de Fréjorgues **Pages 33 à 42**
▪ Avenant n°2 à la convention d'anticipation foncière avec l'EPF Occitanie
(*Rapport de Mme Sophie EGLEME*)

PRESENTS :

CANDILLARGUES : Anthony MELIN, Laurence NAVARRO,
LA GRANDE MOTTE : Stéphan ROSSIGNOL, Joëlle JENIN VIGNAUD, Isabelle BERGE, Bernard REY, Sonia MARGUERY, Jean-Paul FRAPPA, Sophie CAUDAL, Jean-Paul HUOT,
LANSARGUES : Michel CARLIER, Monique BOUISSEREN, Didier VALETTE,
MAUGUIO : Sophie CRAMPAGNE, Frantz DENAT, Caroline FAVIER, Laurent TRICOIRE, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Laurent CAPPELLETTI, Marie LEVAUX, André SAUTET, Sophie EGLEME, Dominique BALZAMO, Marianne PELLETIER, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON : Philippe PY CLEMENT, Michel ROUX,
PALAVAS-LES-FLOTS : Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sylvie MARTEL CANNAC, Guy REVERBEL,
SAINT-AUNES : Alain HUGUES, Florence THOMAS, Martine PECCOUX,
VALERGUES : Jean-Louis BOUSCARAIN,

PROCURATIONS : Brice BONNEFOUX à Stéphan ROSSIGNOL, Yvon BOURREL à Sophie CRAMPAGNE, Daniel BOURGUET à Bertrand COISNE, Annie PRUDHOMME à Michel ROUX, Sandrine ARNAL à Anne BONNAFOUS, Georges FANDOS à Alain HUGUES, Sandrine DUBOIS LAMBERT à Jean-Louis BOUSCARAIN,

Le Pays de l'Or a conventionné avec l'EPF d'Occitanie sur des actions d'acquisitions foncières intéressant les zones économiques de Fréjorgues Est et Ouest en vue de la mise en œuvre d'un programme de requalification.

Pour la bonne exécution de la convention et dans le cadre d'opportunités d'acquisitions foncières par voie de préemption, il est nécessaire d'intégrer la commune de Mauguio.

Le projet d'avenant n°2 précise les engagements des trois parties pour conduire sur le moyen/long terme une politique foncière sur le périmètre d'intervention de l'établissement.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver l'avenant n°2 à la convention d'anticipation foncière du 07 juin 2018 entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, la Communauté d'agglomération du pays de l'Or et la Commune de Mauguio-Carnon tel qu'annexé à la présente délibération,
- Prendre connaissance de la délégation par la commune à l'EPF d'Occitanie des droits de préemption ou de priorité applicables lors de l'aliénation relevant desdits droits sur le périmètre d'intervention de l'établissement (Secteurs UE2 de Fréjorgues Est et Ouest et secteur 1AUE2 Fréjorgues Est Extension + Mougère),
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Gilles PARMENTIER : Bon, il est vrai que la zone a besoin d'un vrai lifting. Moi je pense qu'il est important de créer une liaison entre la rue Icare à Fréjorgues et la rue René Clair à Lattes, c'est à dire au niveau du CGR. Il manque une liaison, même routière, pas seulement pour les vélos et les piétons, mais même pour les voitures, pour un peu désenclaver Fréjorgues et puis permettre aux salariés de Fréjorgues d'aller sur la zone de Lattes et inversement. Je pense que ça manque vraiment et ça serait utile d'avoir cette liaison.

M. Stéphane ROSSIGNOL : Vous savez que l'on travaille en liaison avec les commerçants présents sur cette zone et que donc bien entendu, nous tiendrons compte de toutes les observations qui pourront être formulées.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 5 : ZAE – Requalification de Fréjorgues

Pages

43 à 45

- Secteur de PUP : Fréjorgues Est et PIOM2
(Rapport de Mme Sophie CRAMPAGNE)

Le Pays de l'Or porte une réflexion stratégique sur le secteur en proximité immédiate de la Métropole comprenant la ZAE de Fréjorgues Est et le secteur du Parc Industriel Or Méditerranée « 2 », contigu et situé dans la continuité de la ZAC des Portes de l'Aéroport en cours de réalisation, lesquels doivent être envisagés de façon globale en termes de fonctionnement urbain.

Pour permettre leur insertion dans le tissu urbain environnant, les projets émergeant sur ce secteur élargi doivent être accompagnés par la réalisation d'équipements publics.

C'est pourquoi l'Agglomération, s'est rapprochée de la commune de Mauguio, compétente en matière de PLU, afin que soit institué un périmètre élargi de participation ou « secteur de projet urbain partenarial ».

Celui-ci permettra la conclusion de PUP successifs à l'occasion de la réalisation de chaque projet d'aménagement ou de construction au sein de cette zone afin qu'ils participent de façon proportionnelle au coût des équipements publics.

Le programme des équipements publics à réaliser identifiés sur le secteur de PUP global et la participation correspondante, répartis par sous-secteurs (Fréjorgues Est ou PIOM2) sont exposés au sein du rapport.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver l'institution par la commune de MAUGUIO, conformément à l'article L332-11-3 II du code de l'urbanisme, et pour une durée de 15 ans, d'un périmètre élargi de participation, dit secteur de PUP Fréjorgues Est – PIOM2, conformément au périmètre dont le plan figure en annexe,
- Approuver, les équipements publics nécessaires à l'aménagement et à la requalification de ce secteur et les modalités de prise en charge financière de leur coût par les constructeurs et aménageurs qui se livrent à des opérations à l'intérieur de celui-ci en fonction des besoins générés par leurs futurs habitants ou usagers, que ces équipements soient encore à réaliser ou déjà réalisés, tels que figurant ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 6 : ZAE – Requalification de Fréjorgues	Pages	46 à 57
▪ Convention EXAPRINT <i>(Rapport de Mme Sophie CRAMPAGNE)</i>		

Comme exposé au rapport précédent, un secteur de projet urbain partenarial a été institué sur les secteurs Fréjorgues-Est et PIOM2.

Aujourd'hui, à l'intérieur de ce secteur de PUP sur Fréjorgues Est, la société EXAPRINT envisage la réalisation d'un projet d'opération de construction en extension.

Il convient donc de conclure entre la ville de MAUGUIO-CARNON et cette société, avec intervention de l'Agglomération, une convention de projet urbain partenarial.

Au regard des besoins générés par l'opération la participation d'EXAPRINT est estimée à 45 526 € HT.

La durée d'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement est fixée à 10 ans, la part départementale restant quant à elle applicable.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver la convention de projet urbain partenarial entre la commune de MAUGUIO-CARNON et la société EXAPRINT, avec participation de l'Agglomération du Pays de L'Or, dont les caractéristiques sont ci-dessus mentionnées et un projet annexé aux présentes,
- Préciser que la durée d'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement est fixée, en application de l'article L332-11-4 du Code de l'urbanisme, à 10 ans.
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 7 : ZAE – Pointe de Mudaison	Pages	58 à 80
▪ Convention pré-opérationnelle avec l'EPF Occitanie <i>(Rapport de Mme Isabelle BERGE)</i>		

Le secteur de la Pointe de Mudaison constitue le dernier secteur classé en zone d'urbanisation future au PLU de la commune de Mauguio-Carnon. Etendu sur une superficie de 21,5 ha, ce secteur est fléché partiellement (10 ha) au SCOT du Pays de l'Or, comme une zone intermédiaire à dominante économique.

Pour porter le projet, l'Agglomération et la commune de Mauguio-Carnon souhaitent conventionner avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF). L'EPF participera au financement des études visant à la définition du projet et à acquérir par voie amiable, les premiers biens présentant un intérêt. L'EPF pourra préempter à chaque fois que cela s'avèrera nécessaire selon les modalités fixées par la convention, dans la limite d'un engagement financier estimé à 5 800 000€ avec possibilité de recours à l'emprunt pour, au maximum, un tiers de ce montant.

Pour mener à bien cette démarche, les parties ont convenu, dans un premier temps, de la mise en place d'une convention dite pré-opérationnelle.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le projet de convention pré-opérationnelle portant sur la pointe de Mudaison entre la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or, la commune de Mauguio-Carnon et l'EPF Occitanie,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire.

Vote :

*Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 3*

Rapport n° 8 : Ouvertures dominicales *(Rapport de Mme Martine PECCOUX)*

Pages **81 à 82**

Conformément à la loi, l'Agglomération a été saisie par les communes de La Grande Motte, de Saint-Aunès et de Mauguio-Carnon pour autoriser l'ouverture des dimanches en 2022. *(Entre 12 pour le secteur du commerce de détail et 5 pour le secteur automobile)*

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Donner un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail alimentaires, sur la commune de La Grande-Motte, suivant la liste des 12 dimanches proposés pour l'année 2022,
- Donner un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail sur la commune de Mauguio-Carnon, suivant la liste des 12 dimanches proposés pour l'année 2022,
- Donner un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces du secteur automobile sur la commune de Mauguio-Carnon, suivant la liste des 5 dimanches proposés pour l'année 2022,
- Donner un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail sur la commune de Saint-Aunès, suivant la liste des 12 dimanches proposés pour l'année 2022,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Vote :

*Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 1*

- Paiement du solde de la subvention 2020
(Rapport de M. Jean-Louis BOUSCARAIN)

Mesdames BOUISSEREN, MARTEL CANNAC et JENIN VIGNAUD sont invitées à se déplacer et à sortir de l'amphithéâtre.

PRESENTS :

CANDILLARGUES : Anthony MELIN, Laurence NAVARRO,
LA GRANDE MOTTE : Stéphan ROSSIGNOL, Isabelle BERGE, Bernard REY, Sonia MARGUERY, Jean-Paul FRAPPA, Sophie CAUDAL, Jean-Paul HUOT,
LANSARGUES : Michel CARLIER, Didier VALETTE,
MAUGUIO : Sophie CRAMPAGNE, Frantz DENAT, Caroline FAVIER, Laurent TRICOIRE, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Laurent CAPPELLETTI, Marie LEVAUX, André SAUTET, Sophie EGLEME, Dominique BALZAMO, Marianne PELLETIER, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON : Philippe PY CLEMENT, Michel ROUX,
PALAVAS-LES-FLOTS : Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Guy REVERBEL,
SAINT-AUNES : Alain HUGUES, Florence THOMAS, Martine PECCOUX,
VALERGUES : Jean-Louis BOUSCARAIN,

PROCURATIONS : Brice BONNEFOUX à Stéphan ROSSIGNOL, Yvon BOURREL à Sophie CRAMPAGNE, Daniel BOURGUET à Bertrand COISNE, Annie PRUDHOMME à Michel ROUX, Sandrine ARNAL à Anne BONNAFOUS, Georges FANDOS à Alain HUGUES, Sandrine DUBOIS LAMBERT à Jean-Louis BOUSCARAIN,

DÉPORTS : Monique BOUISSEREN, Joëlle JENIN VIGNAUD, Sylvie MARTEL CANNAC,

Le Conseil d'agglomération a alloué au PLIE pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 67 600 €.

Conformément à la convention financière, une avance de 80% de la subvention (54 080€) a été versée à l'association. Le versement du solde de 20% (13 520€) était, quant à lui, conditionné à l'atteinte d'objectifs quantitatifs conjointement fixés, soit, pour l'année 2020, l'accompagnement dans le dispositif de 226 personnes provenant du Pays de l'Or.

Cet objectif n'a pas été atteint, avec un total de 203 personnes ayant intégré le dispositif sur l'année. Le paiement du solde devrait donc s'effectuer au prorata de l'atteinte de l'objectif (90%) soit 6 760€.

Compte tenu du caractère exceptionnel de la situation et de l'impact subi par l'association durant la période COVID, il est proposé que soit maintenu le montant de la subvention et le versement intégral du solde de 13 520€.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le principe du versement exceptionnel de la totalité du solde de la subvention attribuée en 2020, malgré la non atteinte de l'objectif et le projet d'avenant supprimant la conditionnalité du versement du solde à l'atteinte d'un objectif quantitatif ;
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer l'avenant n°1 à la convention financière 449/2019.

Vote :
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

TERRITOIRE ET HABITAT

Rapport n° 10 : Programme d'Intérêt Général PIG 2021-2023

Pages

87 à 88

- Prorogation du PIG
(Rapport de Mme Sophie CAUDAL)

PRESENTS :

CANDILLARGUES :	Anthony MELIN, Laurence NAVARRO,
LA GRANDE MOTTE :	Stéphan ROSSIGNOL, Joëlle JENIN VIGNAUD, Isabelle BERGE, Bernard REY, Sonia MARGUERY, Jean-Paul FRAPPA, Sophie CAUDAL, Jean-Paul HUOT,
LANSARGUES :	Michel CARLIER, Monique BOUISSEREN, Didier VALETTE,
MAUGUIO :	Sophie CRAMPAGNE, Frantz DENAT, Caroline FAVIER, Laurent TRICOIRE, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Laurent CAPPELLETTI, Marie LEVAUX, André SAUTET, Sophie EGLEME, Dominique BALZAMO, Marianne PELLETIER, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON :	Philippe PY CLEMENT, Michel ROUX,
PALAVAS-LES-FLOTS :	Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sylvie MARTEL CANNAC, Guy REVERBEL,
SAINT-AUNES :	Alain HUGUES, Florence THOMAS, Martine PECCOUX,
VALERGUES :	Jean-Louis BOUSCARAIN,

PROCURATIONS : Brice BONNEFOUX à Stéphan ROSSIGNOL, Yvon BOURREL à Sophie CRAMPAGNE, Daniel BOURGUET à Bertrand COISNE, Annie PRUDHOMME à Michel ROUX, Sandrine ARNAL à Anne BONNAFOUS, Georges FANDOS à Alain HUGUES, Sandrine DUBOIS LAMBERT à Jean-Louis BOUSCARAIN,

Conformément aux actions prévues dans son Programme Local de l'Habitat (PLH), l'Agglomération a mis en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) visant la requalification de l'habitat ancien dans le parc privé de son territoire.

Ce dernier est géré par le Département de l'Hérault au titre des aides à la pierre (délégation des aides de l'Etat et de l'ANAH) et fait l'objet d'une convention pour 3 ans (soit jusqu'au 10 février 2022).

Afin d'animer cette opération, l'opérateur Pact Soliha Hérault effectue des permanences sur le Pays de l'Or.

Les objectifs du PIG n°1 et les budgets associés ont été atteints sur l'ensemble du PIG. Il est donc nécessaire de réaliser un avenant à la convention pour continuer à intervenir jusqu'à la date de fin initialement prévue.

Par ailleurs, il est proposé par le Département de l'Hérault de poursuivre ce dispositif en signant une nouvelle convention, de 2 années supplémentaires pour un PIG n°2.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver l'avenant joint au présent rapport,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer l'avenant ci-joint ainsi que toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

M. Gilles PARMENTIER : Merci Monsieur le Président, j'ai une question sur l'augmentation quand même de plus de 50% du programme numéro un, est ce qu'on a des précisions complémentaires sur ce point-là ? Je vous remercie.

M. Christophe BEL (Directeur Général des Services) : C'est un sujet qui a été débattu au cours de la commission, alors je ne sais pas si vous y étiez ou pas. C'est essentiellement de l'ingénierie. Donc on a une association qui accompagne l'ensemble des EPCI qui ont signé cette convention avec le Département, avec qui il intervient sur les territoires, donc en assurant des permanences. Donc, dans le programme d'action du PLH, on accompagne les projets des bailleurs privés. Le coût a été réévalué à l'occasion du bilan de la convention, le pourcentage d'augmentation, qui peut paraître élevé, en fait est assez faible puisque c'est un 1/4 temps ou 1/3 temps d'un agent. Et le débat en commission a tourné sur le fait de savoir s'il fallait internaliser cette prestation ou s'il fallait passer par un prestataire, donc le surcoût en fait est largement absorbable. La prestation est aussi bien assurée par une association que si elle était assurée en interne. C'est l'essentiel de l'explication qui a été apportée par les services du Département et ce qui a été également convenu à la commission. A l'occasion d'une prochaine commission, cette association ou les services du département pourraient aussi intervenir pour présenter le dispositif et permettre à l'ensemble des conseillers qui seront présents de pouvoir poser toutes les questions qui leur seront utiles.

Vote :

Pour : 45

Contre : 1

Abstention : 0

Rapport n° 11 : Convention d'Utilité Sociale CUS

Pages

89 à 90

- Un Toit Pour Tous

(Rapport de Mme Sylvie MARTEL CANNAC)

Les Conventions d'Utilité Sociale (CUS) sont établies pour une période de six ans renouvelable, entre un organisme HLM, l'État et l'EPCI et ont pour objectifs de définir pour chaque bailleur social :

- La politique patrimoniale et d'investissement de l'organisme,
- La politique sociale de l'organisme,
- La politique de l'organisme pour la qualité du service rendu aux locataires.

Le bailleur social UTPT implanté sur plusieurs communes de notre territoire, a proposé à l'Agglomération la signature de sa CUS.

Compte tenu de la mise en place d'une politique sociale de l'habitat à l'échelle du territoire pilotée par la Conférence Intercommunale du Logement il apparaît opportun d'être partie prenante de cette CUS.

Avec cette CUS, l'Agglomération signera sa 7^{ème} convention, sur 10 bailleurs présents sur le territoire.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver les termes de la convention ci-jointe,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer la Convention d'Utilité Sociale du bailleur social Un Toit Pour Tous.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 12 : Programme Local de l'Habitat PLH

Page

91

- Prorogation du PLH

(Rapport de M. Philippe PY CLEMENT)

En 2016, l'assemblée a approuvé son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) valable pour 6 ans, ce document de programmation est donc approuvé jusqu'en juin 2022.

Toutefois, comme le permet la réglementation, il est proposé de proroger de 2 ans le PLH actuel. Cette prorogation permettra à l'Agglomération d'obtenir le temps nécessaire pour élaborer son nouveau document de programmation dans des délais moins contraints, privilégiant ainsi la qualité de la réflexion et la pertinence des orientations, objectifs et actions envisagés tout en assurant une continuité de la politique menée.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Accepter la prorogation du PLH pour 2 ans soit jusqu'au 15 juin 2024.
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toute pièce à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 13 : AIRWAYS AVIATION

Pages

92 à 99

- Avenant n°2 à la convention d'occupation
(*Rapport de M. Stéphane ROSSIGNOL*)

La société AIRWAYS AVIATION a sollicité l'Agglomération afin de réduire sa surface d'occupation correspondant à des bureaux en continuité de la nouvelle aile aménagée par l'Agglomération. A ce jour, l'école rencontre de sérieuses difficultés financières qui nécessitent, pour cette société, d'identifier des leviers d'optimisation de leurs charges de fonctionnement afin d'éviter un nouveau dépôt de bilan.

L'Agglomération, principal créancier de la société, a recherché un nouveau locataire pour les surfaces de bureau ainsi libérées. La sollicitation de la société AIRWAYS AVIATION peut être en partie satisfaite.

Cette réduction de surface doit être organisée par voie d'avenant comme suit :

- Une surface d'occupation de 5 501 m²
- Une redevance d'occupation domaniale de 222 256 € H.T. (*hors évolution d'indice, charge et quote-part de maintenance*).
- Une réduction proportionnelle des emplacements de stationnement.

Cet avenant entrera en vigueur au 1^{er} novembre 2021.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public n°441/2019 pour l'occupation du site de l'ESMA par la société AIRWAYS AVIATION.
- Autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public n°441/2019 pour l'occupation du site de l'ESMA par la société AIRWAYS AVIATION.
- Autoriser le Président à prendre tout acte et à signer toutes pièces à intervenir dans l'exécution de la présente délibération.

M. Stéphane ROSSIGNOL : En effet cette société, suite à la situation sanitaire, comme beaucoup de sociétés dans le domaine de l'aérien, de l'aviation, est confrontée à des difficultés financières. Elle nous a donc sollicités pour diminuer la part des locaux qu'elle occupe et ainsi diminuer son loyer.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES

Rapport n° 14 : Finances

Pages

100 à 101

- Attribution de compensation 2021 et 2022
(*Rapport de Mme Caroline FAVIER*)

Au cours de l'année 2021, le périmètre de gestion des accueils de loisirs périscolaires a été ajusté sur la commune de Mauguio-Carnon à sa demande (la demande était d'allonger les ouvertures jusqu'à 18h30).

Au total, l'évaluation du transfert de charges s'élève à un coût net de 63 278 euros. Le prorata appliqué sur l'année 2021 (4/10^{ème}) est de 25 311 euros.

La commission locale d'évaluation et de transfert de charges (CLETC) s'est réunie pour arrêter l'évaluation du coût de cette compétence transférée sur la base des montants indiqués.

Suite aux délibérations des communes sur le rapport de la CLETC, il est demandé à l'assemblée de modifier le montant de l'attribution de compensation conformément aux tableaux ci-dessous qui concernent les attributions de compensation 2021 et 2022.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Prendre acte du vote des conseils municipaux à la majorité qualifiée sur le rapport de la CLETC relatif à l'évaluation des charges transférées au titre de l'ajustement du périmètre de gestion des accueils périscolaires sur la commune de Mauguio-Carnon
- Approuver les nouveaux montants des attributions de compensation 2021 et 2022 conformément aux tableaux ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15 : Finances

Pages

102 à 104

- Attribution de compensation
 - Rapport quinquennal sur l'évolution du montant d'AC(*Rapport de Mme Sonia MARGUERY*)

Conformément à la réglementation, tous les cinq ans, le Président de l'intercommunalité doit présenter un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'Agglomération.

Ce rapport vise à faire le bilan des transferts sur la période 2016-2020, et la cohérence des charges nettes retenues au regard des charges de l'intercommunalité.

L'objet du rapport est donc de présenter :

- L'évolution des attributions de compensation sur la période 2016-2020, en détaillant les variations et donc les retenues opérées au titre des compétences transférées, ou au titre de la révision libre des attributions de compensation,
- L'évolution des charges nettes (des recettes) des compétences transférées.

Les ajustements de compétences sur la période 2016-2020 ont concerné les points suivants :

Année 2016 :

- Mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP) et d'accueil de loisirs périscolaires (ALP) sur les communes de Mauguio-Carnon et Mudaison
- Transfert des activités de sport à l'école sur la commune de La Grande Motte
- Transfert du Point emploi de la commune de La Grande Motte

Année 2017 :

- Transfert de l'ALP de l'école Primaire de la commune de La Grande Motte

Année 2018 :

- Transfert de la contribution à l'EBTP Vidourle (GEMAPI et gestion du bassin versant) – commune de La Grande Motte

Année 2019 :

- Arrêt des TAP sur 5 communes

Année 2020 :

- Transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines

Le tableau joint ci-après détaille le montant des transferts financiers retenus par année, compétence et commune. Sont également précisées les méthodes d'évaluation arrêtées, variables selon les compétences transférées.

Le conseil d'agglomération est invité à prendre acte de cette information par une délibération.

Adopté.

Rapport n° 16 : Finances

Pages

105 à 149

- Orientations budgétaires 2022
(*Rapport de Mme Sophie CRAMPAGNE*)

INTERVENTION PRÉSIDENT

Mesdames et messieurs les élus

Nous allons ce soir débattre des orientations budgétaires. Pour cela, vous avez dans votre dossier du conseil, le rapport qui présente nos grandes orientations en termes de politiques publiques ainsi que les divers scénarios de prospective financière.

Vous avez pu, je l'espère, y trouver toutes les informations utiles au débat. Et je profite de ce moment pour remercier la Vice-Présidente d'avoir organisé une réunion préparatoire à ce conseil pour en expliciter le contenu.

Aussi, sans m'étendre sur ce document, je voudrais vous faire part de plusieurs enjeux que connaît notre agglomération en cette fin d'année 2021.

Tout d'abord, la crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021. Après 2020 qui a été une année très perturbée, et au cours de laquelle notre agglomération a su jouer pleinement son rôle dans l'organisation des services publics de proximité et dans l'accompagnement des acteurs du territoire, 2021 a connu son lot de difficultés au quotidien, difficultés que nous avons pris à bras le corps pour assurer notre rôle de cohésion sociale.

Je vais vous donner 3 chiffres :

- 3 millions d'euros : ce sont les pertes de recettes cumulées sur 2020 et 2021 sur nos services aux populations
- 1,5 million d'euros : ce sont les dépenses supplémentaires engendrées par la crise et notamment les accompagnements des entreprises au travers des divers fonds de soutien

- 1,1 million d'euros : ce sont les économies sur les charges liées à l'ajustement des services pendant la crise

Au total, le coût actuel de la crise sanitaire sur nos budgets s'élève à **3,4 millions d'euros**. Cette somme a pu être ponctionnée sur notre fonds de roulement. Et ce sont autant d'actions en moins que nous ne pourrions autofinancer.

2022, c'est aussi la deuxième année de mise en œuvre de la réforme fiscale et de la suppression de la taxe d'habitation.

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis 2021 et remplacée par une fraction de TVA ce qui veut dire que sur cette partie de ressource, nous ne disposons plus de pouvoir de taux. Il en va de même pour une partie des bases de CFE, qui est maintenant compensée à travers des dotations d'Etat.

Cela veut dire, mesdames et messieurs, et je vous le précisais déjà l'année dernière, que notre principal enjeu de demain, c'est de construire notre avenir sur un modèle différent de celui que nous avons connu. Nous ne pourrions plus totalement adapter nos recettes à nos projets, nous devons adapter nos actions à nos ressources. Et, c'est là une nouvelle donnée que nous devons clairement intégrer dans nos choix.

Pour évoquer les grandes orientations de l'agglomération, je voudrais rappeler que nos principaux axes de politiques publiques sont clairs et affichés :

- Attractivité et aménagement durable : habitat, développement économique, mobilités, promotion touristique, sobriété foncière
- Solidarité : action sociale, politiques de l'enfance de la jeunesse et des sports,
- Environnement ; gestion des déchets, des plages, gestion du pluvial, protection contre les inondations, espaces naturels sensibles, eau, agriculture, alimentation

Ces grandes orientations sont détaillées dans le dossier et nous pourrions y revenir au cours du débat de ce soir.

Nous essayons, à travers toutes les mesures que nous votons dans nos séances de conseil, de décliner ces orientations en projets, au mieux de nos possibilités financières, et cela, pour faire en sorte que ce territoire puisse continuer à se développer harmonieusement.

Notre feuille de route générale reste la même : **savoir se projeter sur le moyen et le long terme, rester proche du quotidien des habitants, accompagner au mieux nos entreprises, et participer à notre niveau à la transition écologique et la protection de notre environnement**, tout cela en maîtrisant nos dépenses.

Cet exercice de prospective générale et de présentation financière pluriannuelle est indispensable. C'est le sens de ce rapport d'orientation budgétaire et c'est dans cet esprit que la loi nous invite en à débattre chaque année.

INTERVENTION SOPHIE CRAMPAGNE

Mesdames et messieurs

Le rapport d'orientation budgétaire joint à votre dossier du conseil, et sur lequel nous devons débattre ce soir, vous décrit de manière synthétique, à la fois la multitude des actions que nous menons au quotidien, mais également leurs traductions financières sur le moyen terme.

Vous le savez, notre agglomération continue son développement et celui-ci doit être confronté régulièrement à notre capacité financière à porter toutes les actions que nous décidons.

Le rapport d'orientation budgétaire en est la traduction.

Il est accompagné des prospectives financières détaillées pour les principaux budgets de la collectivité : le budget principal (et ses liens avec les budgets annexes déficitaires dont le budget des piscines et le budget principal du CIAS), des déchets, de l'eau potable de l'assainissement, et des transports.

Les hypothèses d'évolution retenues sur les charges et les produits, le programme d'investissements, la dette et la masse salariale sont exposées dans le document et nous permettent de questionner le projet communautaire et les moyens financiers nécessaires pour y parvenir.

Je veux rappeler ce soir notre impératif de prévision, de bonne gestion, et de maîtrise de nos équilibres financiers sur le moyen terme.

La bonne gestion, nous nous y efforçons en permanence. La maîtrise des équilibres financiers, elle doit être une règle de base. La prévision par contre reste toujours plus difficile notamment en ces périodes de crise sanitaire, de réforme fiscale, de réforme des dotations, et de décisions de l'Etat qui impactent les budgets locaux.

En synthèse, je souhaite dire ce soir que le contexte général reste incertain pour les collectivités et que le manque de visibilité sur nos principales recettes est pénalisant pour se projeter sereinement. La prudence est donc de mise dans les hypothèses qui ont servi de base à la construction des prospectives financières.

Concernant nos actions et nos moyens, je souhaite relever quelques éléments :

Tout d'abord sur nos ressources :

- Nous avons retenu des hypothèses de progression limitées à plusieurs titres :
 - D'abord, le manque de visibilité sur les dotations, car même si les orientations générales sont plutôt à la réforme, elles se déclinent différemment sur les territoires. Nous intégrons donc une légère baisse des dotations et une légère augmentation du FPIC dans les tableaux prospectifs.
 - Ensuite, le constat que la progression de nos bases fiscales est faible sur les dernières années et que l'avenir est constitué pour partie de nouvelles ressources. Nous retenons une augmentation modérée de la fiscalité située entre 1,2 et 2% par an. Ce schéma, bien entendu sera revu quand nous aurons une plus grande visibilité sur la déclinaison territoriale des réformes fiscales en cours et de la progression de la TVA en 2022.
 - Enfin, les faibles marges de manœuvre que nous avons sur les tarifications aux usagers, en raison à la fois des tarifications sociales sur lesquelles nous n'avons pas prise, mais également sur le poids de ces tarifs dans les budgets (10% des recettes du budget principal)
- Notre prospective maintient également plusieurs données qui seront susceptibles d'évoluer :
 - Les recettes de location du terrain de l'ancien camping « Les Saladelles » pour un montant de 750 000 euros par an et d'un million à compter de 2023, mais également les recettes de location sur le siège social.
 - Un montant de CVAE à 3 M€, qui est la moyenne des trois dernières années de CVAE perçues sur la période 2017/2019 et dont les experts s'accordent à dire que cette recette, liée à l'activité économique devrait se réduire en raison de la crise sanitaire et de son impact sur le chiffre d'affaires des entreprises.
 - Un taux de TEOM à 9 % pour tenir compte de la baisse actuelle du coût de l'incinération et cela, dans l'attente d'une meilleure visibilité sur le coût futur de l'incinération.

- Une taxe GEMAPI à 400 000 euros, mais qui devra être re-questionnée compte tenu de l'évolution du coût de cette compétence.
- Une stabilité du prix de l'eau, en attente d'arbitrage sur les investissements à réaliser et identifiés au titre du schéma directeur d'eau potable.
- Des recettes de subventions liées aux partenariats que nous avons (1% paysage, DSIL, ADEME, Agence de l'Eau, Région Occitanie) et que nous allons revoir dans le cadre de l'élaboration de contrats avec l'Etat (CRTE) et la Région (Contrat territorial Occitanie).

Ensuite sur nos dépenses :

- D'abord l'intégration d'une charge « COVID » cumulée sur 2020 et 2021 de 3,4 millions d'euros. Cette charge est financée par le fonds de roulement disponible (lui-même affecté au financement du PPI).
- Un pilotage indispensable de la masse salariale, qui est estimée à 23,8 M€ en 2021, soit une progression élevée de 3,7 %. Cette évolution pour 2022 intègre à la fois les ajustements réglementaires (prime de précarité, cotisations URSSAF, relèvement des bas salaires), l'évolution des grilles indiciaires, l'évolution des périmètres de gestion (espaces France Service, ALP sur Mauguio, chargé de mission PAT, gestion des corbeilles de plages, conseiller numérique, technicien pluvial) et l'évolution des fréquentations des services aux populations.

Nous nous sommes fixés pour les années suivantes une hypothèse de progression de 2,5% par an, hypothèse réaliste hors décision gouvernementale qui nous serait imposée (évolution du point d'indice, réforme des carrières).

- La progression de nos frais de fonctionnement de 1% par an jusqu'en 2026, qui reste une hypothèse ambitieuse au regard de l'évolution récente des coûts de l'énergie et des matières premières. Sur les 7,1 millions de frais de fonctionnement du budget principal, les $\frac{3}{4}$ concernent les dépenses alimentaires, le carburant, les fluides, la maintenance des bâtiments ainsi que l'entretien des bâtiments, des réseaux et de notre flotte de véhicules.
- La stabilisation des subventions que nous versons.
- La maîtrise de nos investissements et la recherche de solutions économiquement intéressantes. Vous retrouverez les différents projets en cours ou à venir dans les commentaires et les tableaux des programmes d'investissement. Certains projets restent à préciser : pluvial, GEMAPI, voie verte.

Enfin, sur notre situation financière à ce jour et projetée dans la prospective :

- Celle-ci est satisfaisante compte tenu de l'entrée de nouvelles recettes et des efforts de gestion de ces dernières années. Nos ratios de désendettement sont globalement bons et notre endettement continue à baisser, sauf sur le budget de l'eau potable au regard des investissements à venir sur l'usine de Vauguières. Notre encours de dette est actuellement de 41,6 M€ à la fin d'année 2020.
- Nous avons néanmoins, comme je l'ai déjà précisé, des inconnues sur nos recettes fiscales futures, mais également sur les dotations qui pourront varier.

En synthèse, mesdames et messieurs, nous devons rester vigilants dans nos prises de décisions. Imaginer comment continuer à faire mieux, sans réduire nos actions, poursuivre la logique partenariale, et celle de recherche de financement, rester économe tout en étant ambitieux.

C'est cela notre objectif : agir en adéquation avec notre projet de territoire tout en garantissant une situation financière tenable.

Je vous invite maintenant à débattre de ces orientations.

M. Gilles PARMENTIER : J'aimerais attirer l'attention sur le fait que la pauvreté quand même progresse énormément de manière très inquiétante dans notre Pays et aussi dans le Pays de l'Or, que l'eau fait partie des produits de première nécessité, et qu'une augmentation du prix de l'eau toucherait les plus modestes. C'est à dire ceux qui ont déjà une piscine, sont moins touchés proportionnellement à leurs revenus, à l'augmentation du prix de l'eau, par rapport aux plus modestes. Déjà que les carburants ont augmenté, l'énergie a augmenté, les courses au quotidien ont augmenté aussi. Je pense qu'il ne faudra pas augmenter le prix de l'eau. J'aimerais un peu parler des transports parce que bien sûr, pour ne pas augmenter le prix de l'eau si on a des investissements à faire, il faut trouver des compensations budgétaires, et quand je vois que, par exemple pour le barreau routier départemental entre l'aéroport et la RD 189, le prix augmente à chaque fois, et que ce projet n'est pas bon. Je me dis qu'il y a une source d'économies à faire là, on a 1.4 million à récupérer, et que c'est, par l'économie de ces mauvais projets qu'on peut y arriver. Je pense qu'on a une réflexion à mener sur les transports publics. J'en parlais en commission et c'est important d'en parler ici, devant toute l'Assemblée. Je pense qu'on a un syndicat de transport qui ne fonctionne pas bien. Je pense qu'on a une politique de transport qui n'est pas la bonne. Je pense qu'il faut arrêter de penser la politique des transports uniquement dans le cadre du Pays de l'Or. Nous sommes dans le bassin de vie, d'une métropole de Montpellier. Les transports des particuliers, des personnes, ce n'est pas uniquement à l'intérieur du Pays de l'Or. Il y a beaucoup d'échanges avec la Métropole de Montpellier, des échanges avec le Pays de Lunel. Je pense qu'il faut arriver à une concertation, voire un organisme de transport qui prend en compte tout ce territoire, parce qu'aujourd'hui, il y a un manque de visibilité sur les lignes, les lignes s'arrêtent malheureusement trop souvent aux frontières administratives des EPCI. Et ce n'est pas efficace par ailleurs. Et les montpelliérains ont fait le souhait, en élisant Michaël Delafosse, d'avoir moins de voitures dans leur commune. Il serait bien que le Montpelliérain finance aussi les bus de la banlieue, pour que chacun puisse se déplacer à Montpellier pour le travail sans prendre sa voiture individuelle. Parce que aujourd'hui, avec le réseau de transport c'est compliqué. Enfin, je finirais sur les déchets, sur les poubelles. Moi quand je me balade dans nos communes, je suis quand même très choqué de ces conteneurs. Le jaune et enfin vert et orange. A la région, dans les parcs naturels régionaux, il y a un dispositif pour financer l'intégration paysagère, et je ne comprends pas pourquoi on n'a pas cette réflexion sur l'intégration paysagère dans nos communes. Je trouve ces conteneurs d'une laideur. C'est agressif pour l'œil. Sur les trottoirs, souvent, ce n'est pas bien intégré, ça prend de la place, c'est pas l'idéal donc je pense que là aussi on devrait avoir une réflexion sur l'intégration paysagère et sur la qualité paysagère de nos équipements en matière de déchets afin de rendre nos villes plus belles. Voilà, je vous remercie.

M. Laurent CAPPELLETTI : Oui, merci, Monsieur le Président, c'est juste une remarque générale. Le taux de pauvreté, si on prend 60% du salaire médian, c'est peut-être paradoxal, mais en fait, le taux est très stable depuis les années 90 donc autour de 14%.

M. Gilles PARMENTIER : Ce n'est pas ce que disent les chiffres de la Banque alimentaire.

M. Bertrand COISNE : D'abord je suis satisfait de voir qu'effectivement, sauf si j'ai mal compris, qu'il y a un fléchage des subventions en immobilier d'entreprise vers l'immobilier à vocation commerciale qui serait initiée par les communes à la politique locale en faveur du commerce. Donc là c'est effectivement un budget de 350000€ par an. Effectivement, s'il peut être fléché sur ces opérations, du type des opérations, des pergolas, du Front de mer de La Grande-Motte. Mais là dans le cadre des opérations cœur de ville, revitaliser le commerce, ça ne serait pas mal. Effectivement, là on ne travaillerait pas à fonds perdus parce que l'attractivité économique du territoire, vu que Montpellier ils sont assez saturés, n'exige pas que l'on fasse des subventions à l'immobilier d'entreprise. À fonds perdus, je dirais, même si ces subventions sont abondées par la Région et peut être qu'on peut engager un débat là-dessus avec la Région pour qu'elle même puisse flécher également les fonds dédiés à l'immobilier d'entreprise vers des opérations de revitalisation des commerces en centre bourg. Donc on peut s'en féliciter. Je voulais rebondir sur le barreau routier. Ce que je voudrais dire, c'est qu'actuellement sur le tracé retenu, ce tracé va obérer complètement le confortement urbain du hameau.

D'ailleurs, la ville de Mauguio entreprend sa révision du PLU et compte sur ce hameau pour avoir, disons, une réflexion visant à conforter effectivement l'urbanité, même si, toutes proportions gardées bien entendu, de ce hameau. Et ce barreau dont parlait mon collègue tout à l'heure, vient obérer complètement. On va faire une saignée dans les champs pour aboutir en plus sur la RD 189 qui est déjà bien saturé. Donc ça fait encore un carrefour de plus sur la RD 189. Et donc ce que je regrette, c'est qu'il n'y a pas eu de variante qui permet d'éviter ces impacts vraiment, je dirais irrémédiables, et je m'interroge si, parce que je me souviens, il y avait eu une réunion de concertation organisée par le Département et ils avaient prévu 3 variantes. Cette variante-là, elle était dans l'épaisseur d'un trait, si je puis dire. Et je m'étais étonné qu'il n'y ait pas une variante qui, je dirais, consistait à rabattre le trafic qui vient ou qui va, vers la zone de fret par la RD 172 actuelle qui longe l'aéroport et ce qui permettrait, évidemment, d'accéder directement à la RD 66. Je ne sais pas où en est le projet mais je vois que dans le PPI ça commence en 2022. Et peut-être, c'est une forme de requête auprès de nos représentants au Conseil départemental, qu'il y a moyen de réviser ce projet.

M. Christophe BEL : Juste une réponse technique sur le prix de l'eau. Après, le reste, ce sont des sujets de politique générale. Alors, le budget de l'eau potable. En fait, il doit s'équilibrer par les ressources des usagers. Donc ça, c'est la règle de base qui nous est imposée, c'est à dire qu'en gros, on doit financer les investissements par ce qu'on appelle la surtaxe communautaire, sachant que l'exploitation du service, aujourd'hui en tout cas, est payée par une autre partie de la redevance, mais qui elle, est perçue par l'exploitant. Donc il y a 2 sujets. Et aujourd'hui sur le territoire, la structure du tarif de l'eau, il y a une part forfaitaire, on va dire ce qu'on appelle une part fixe et une part qui varie en fonction du nombre de mètres cubes consommés. Ce travail sur la structure tarifaire, le Conseil d'agglomération dans 2 ans et demi maintenant, sera amené à décider des futures modalités de gestion du service de l'eau. Le petit consommateur, aujourd'hui avec une part fixe importante, va payer un prix de l'eau proportionnellement plus cher qu'un gros consommateur puisque en fait, il y a beaucoup de parts forfaitaires qui représentent une grosse part dans le prix de l'eau. A contrario, un gros consommateur va payer au mètre cube un prix de l'eau moins cher qu'un petit consommateur. Dans les petits consommateurs, vous avez les touristes, et vous avez également des personnes âgées. Et dans les gros consommateurs, vous pouvez avoir des gens avec des piscines, avoir aussi des familles nombreuses. Donc le sujet de la structure tarifaire est un sujet complexe parce qu'on voit bien que d'un côté comme de l'autre, les choix qui sont faits peuvent avoir des impacts différents. Ensuite, il y a le sujet du montant de la ressource nécessaire pour assurer le service. Là, c'est un curseur que les élus seront amenés à mettre. Le rapport d'orientation budgétaire le pointe simplement. Le schéma directeur d'eau potable qui a été approuvé en fin de mandat, identifié sur le territoire pour sécuriser le réseau, pour augmenter la qualité, pour sécuriser aussi la ressource propre du territoire, un certain nombre d'investissements d'interconnexion sur les ouvrages. S'ils doivent être fait, ils devront être financés par le tarif de l'eau. Alors peut être qu'à l'occasion d'un futur contrat ou d'une autre gestion, il y aura des économies sur les coûts d'exploitation qui permettront d'avoir un peu de marge financière et permettront de financer ses investissements. Mais si les élus demain décident de financer ou de réaliser l'ensemble des investissements qui sont identifiés au schéma directeur, on ne pourra pas le réaliser à ressources constantes. Enfin, le budget ne pourra pas être voté en déficit, sauf à dire que les investissements seront repoussés dans le temps ou que les investissements, qui actuellement sont réalisés sur le service de l'eau, notamment le renouvellement des réseaux, sont réduits pour permettre d'autres investissements. En lien avec votre question, enfin, votre réflexion sur la pauvreté, ou en tout cas la difficulté d'un certain nombre d'usagers à payer le prix, elle doit se regarder dans tout cet ensemble, dans tout cet ensemble-là. Voilà au moins sur le prix de l'eau.

Sur le coût du barreau routier, il a été évalué en 2016. Ensuite sont arrivées les enquêtes publiques, les enquêtes environnementales. La procédure de concertation, le rajout d'une piste cyclable. Ce qui fait que le projet qui était évalué à 2 millions est passé à 3 millions. Parallèlement, ce projet était aussi financé par la société aéroportuaire qui, à l'occasion de la crise sanitaire, a sollicité l'ensemble des partenaires, la Région, le Département, l'Agglomération, pour prendre la part qu'elle devait financer sur ce projet. Là c'est ce qui a, en partie, justifié une autre augmentation. Et enfin il y a des mesures compensatoires qui sont prévues dans tous les projets d'aménagement. Elles seront réparties entre les partenaires, à l'exclusion de la société aéroportuaire.

Alors je vous donne juste des éléments sur l'évolution du coup aujourd'hui les conventions ne sont pas encore signées, puisque le 1 386 000, je crois que c'est ce montant-là qui est dans la prospective, ce sont les dernières estimations que nous avons du Département, en phase pratiquement de finalisation du projet avant consultation des entreprises, donc le coût du projet en tant que tel, a évolué pour ces différentes raisons. Quant à l'opportunité du projet, là aussi, je suis mal placé pour vous apporter des réponses.

M. Stéphan ROSSIGNOL : Oui, c'est un projet, je rappelle, qui est porté à la fois par la Région, le Département et notre intercommunalité. La conseillère départementale là-dessus, peut ajouter quelque chose, mais je crois qu'effectivement c'est aujourd'hui un projet qui a été quand même, malgré tout mûrement réfléchi par l'ensemble des services de ces différentes collectivités. Aujourd'hui, il est en voie de finalisation pour attaquer sa réalisation. Voilà, je sais qu'effectivement il a suscité quelques observations, quelques remarques, critiques, mais il faut bien en tout cas résoudre ces problématiques de circulation. On sait que notre secteur va être de plus en plus encombré au vu du trafic attendu, et là-dessus, nous avons régulièrement des discussions et récemment encore avec le maire de Mauguio. Nous avons rencontré nos partenaires pour échanger sur l'évolution dans cette zone aéroportuaire, et au-delà, avec l'arrivée aussi éventuellement, du futur stade de Montpellier sur la commune de Pérols, l'extension du Parc d'expositions, et l'arrivée d'entreprises nouvelles. Donc il faut bien se projeter. Concernant les transports, Monsieur Parmentier, il existe une société qui est la société Hérault transport, portée aujourd'hui par la Région avec laquelle nous avons des conventions. Il est clair que les transports aujourd'hui sont des services qui coûtent cher. Une réflexion ne doit pas nous être épargnée pour voir l'évolution du trafic du transport sur notre territoire entre la métropole, le Pays de Lunel et bien entendu à l'intérieur du Pays de l'Or. Mais tout cela, ce sont des réflexions que Jean Louis Gomez aura avec la commission mobilités. Sur les conteneurs, si vous avez des meilleures solutions, on est prêts à les étudier. Vous savez quand je me déplace, je vois dans beaucoup de villes ce même type de conteneur et je ne connais pas de solution. Nous avons pas mal de conteneurs enterrés, mais on ne peut pas en avoir partout. Les grands conteneurs présents sur la voie publique sont nécessaires pour assurer le tri, pour assurer la collecte du verre, du papier. Si vous avez des solutions alternatives, donnez-nous les. Je n'ai pour l'instant pas vu une ville avec de meilleures solutions. La saleté autour de ces conteneurs existe c'est sûr, cela fait partie de l'incivisme de nos concitoyens.

M. Michel CARLIER : Il faut voir le problème différemment, on enlève les conteneurs enterrés ou les colonnes, qu'est-ce qu'on fait ? On met les conteneurs individuels ? Alors, il va y en avoir de partout, il y en a déjà de partout dans les secteurs malheureusement.

M. Gilles PARMENTIER : Je trouve les conteneurs enterrés pour le coup plus discrets. Non mais c'est une réflexion. Je sais, il y a des coûts et c'est une réflexion que j'amène, il n'est pas question de supprimer des conteneurs. La question que j'apportais, c'est comment mieux les intégrer dans nos paysages ? La Grande Motte est quand même un grand site d'Occitanie, avoir des conteneurs comme ça, c'est un peu disgracieux.

M. Stéphan ROSSIGNOL : Le fait de mettre ces conteneurs, ça nous a éliminé aussi ce qui était disgracieux, c'est à dire ces poubelles sur roues que l'on déplace et qui bien souvent, perdaient leurs contenants. Quand certains mettaient des liquides, des jus, on avait ça sur la voie publique. Aujourd'hui, on a ces conteneurs, ils sont quand même moins nombreux que le nombre de poubelles qu'on pouvait avoir qui ont été dispersées. Il y en a encore mais qui souvent, étaient victimes aussi de vandalisme, d'incendie, qui souvent n'étaient pas volontaires. Il suffisait de jeter des braises ou une cigarette dans un conteneur, ça pouvait mettre le feu. Donc voilà, ce n'est jamais de bonnes solutions, mais en tout cas c'est une alternative aux assez nombreuses poubelles individuelles qui pouvaient y avoir devant des collectifs, qui peut y avoir encore, mais qui en tout cas ont été fortement diminués ces dernières années.

Mme Marianne PELLETIER : 2 petites interventions, la première sur les conteneurs. Je ne suis pas à la Commission déchets c'est peut-être plus dans ce cadre-là que j'aurais pu poser la question. Des Carnonnais me disent souvent que les poubelles sont au mauvais endroit, que ce soit des restaurateurs ou des particuliers. Je ne sais jamais à qui m'adresser pour éventuellement faire part de ces demandes.

Mme Kristelle FOURCADIER : Alors effectivement, il y a une adresse mail très simple environnement@paysdelor.fr, bien sûr on répondra aux questions qui nous sont posées et on répond à toutes les demandes de déplacement. Ça se fait en concertation avec les communes.

M. Yvon BOURREL : Je vais compléter, vous avez aussi un élu à Mauguio qui est moi-même, si vous avez des remontées à faire. Je suis présent et je peux vous apporter des réponses puisque je siége à la commission avec Monsieur CARLIER.

Mme Marianne PELLETIER : J'ai hésité, mais c'est parce que l'échange sur la pauvreté m'a un peu dérangé. Je pense que répondre que le taux de pauvreté reste à 14% qui stagne est une réponse un peu rapide, parce qu'effectivement vu que ce taux de pauvreté se mesure par rapport au salaire médian, celui qui divise la population en 2, il suffit que le salaire médian baisse ou augmente et le taux de pauvreté bouge et ça n'a pas vraiment de d'indication sur le nombre de personnes pauvres puisque c'est une donnée relative et utiliser ce taux qui stagne assez souvent pour dire que la pauvreté n'a pas augmenté, je pense quand même que la crise sanitaire, malgré les nombreuses aides qui ont permis de maintenir un niveau global satisfaisant, a creusé des inégalités et fait qu'une grande partie de la population est en grande précarité, en grande difficulté. Et j'ai noté que vous nous avez dit qu'un des enjeux, c'est la solidarité, donc je pense que c'est vraiment quelque chose qu'il faut qu'on garde dans cette Assemblée.

M. Laurent CAPPELLETTI : Oui, merci Monsieur le Président, ma chère collègue, j'ai juste dit que la pauvreté était stable au sens de l'Insee. On en tire toutes les conclusions qu'on veut et la mienne, c'est que bien sûr, il faut lutter contre la pauvreté. Simplement on peut tout faire dire aux chiffres, même la vérité.

M. Laurent PRADEILLE : Oui, moi je pense qu'on aurait tort d'aller sur une discussion macroéconomique et il ne faut pas faire des moyennes. La question qui nous concerne, c'est, est ce que nous avons rencontré certains de nos concitoyens qui se sont appauvris, qui ont été en difficulté ? Évidemment, tous les maires, tous les adjoints aux affaires sociales l'ont vu et on s'est déployés pour les aider. Que ce soit au niveau de l'agglo, que ce soit au niveau des CCAS, est ce qu'il y a encore du travail à faire ? Oui il y a encore du travail à faire, c'est là-dessus qu'il faut aller. Si on va sur des questions de moyenne, on se n'en sortira pas. Par contre, on sait exactement le chantier qui est devant nous, il ne faut pas hésiter, faut accélérer. Anthony MELIN, il est au pied de l'ouvrage tous les jours.

Vote :

*Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 4*

Rapport n° 17 : Ressources Humaines

Pages

150 à 151

- Modification du tableau des effectifs
(Rapport de M. Anthony MELIN)

Lors de chaque Conseil d'agglomération vous est présenté le tableau des effectifs de l'Agglomération. Il représente la photographie de la liste des emplois et des grades occupés par les agents titulaires ou contractuels sur emploi permanents au moment où il est présenté.

Ce tableau apporte de la cohérence globale et de la lisibilité dans le suivi des emplois et plus globalement dans les organisations.

Les différentes évolutions au sein des services nécessitent la création, la transformation et la suppression de certains emplois. Au 1^{er} novembre il est proposé la création de 4 postes et la suppression simultanée de 4 postes.

Le Comité technique a émis un avis favorable.

Le tableau des effectifs est joint en annexe.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Modifier le tableau des effectifs conformément aux dispositions citées ci-dessus.

Vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 1

Rapport n° 18 : Ressources Humaines	Pages	152 à 153
▪ RIFSEEP – Part supplémentaire « IFSE Régie » <i>(Rapport de M. Jean-Louis GOMEZ)</i>		

L'Agglomération doit faire évoluer son régime indemnitaire en intégrant l'indemnité allouée aux régisseurs d'avance et de recettes.

Il convient donc de mettre en place une part supplémentaire du régime indemnitaire appelé « IFSE-Régie » qui sera versé annuellement aux agents responsables d'une régie.

Le Comité technique a émis un avis favorable.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver la mise en place d'une part supplémentaire « IFSE-Régie ».

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 19 : Ressources Humaines	Pages	154 à 170
▪ Charte de déontologie <i>(Rapport de M. Jean-Louis BOUSCARAIN)</i>		

L'Agglomération souhaite mieux formaliser ses pratiques en matière de déontologie et d'éthique. Il s'agit d'instaurer des procédures déontologiques adaptées à notre organisation autour d'une charte.

Cette charte encadre prioritairement, la prévention des conflits d'intérêts (CI), les cadeaux et invitations ainsi que les modalités d'institution du référent déontologue interne et d'une cellule déontologie.

Cette charte sera donc l'élément central d'un grand ensemble de documents relatif à la déontologie.

Ce document a pour objet d'inviter les élus et les agents à une démarche éthique tant dans le cadre professionnel que dans le cadre privé. Elle définit concrètement les règles de comportement et les standards que chacun doit respecter, quelle que soit sa place au sein de la collectivité.

Les membres du comité technique ont pris acte des informations.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver la charte de déontologie ainsi présentée.

M. Gilles PARMENTIER : Merci Monsieur le Président. 2 questions. Le première, c'est sur tout ce qui concerne la partie privée des agents. Dire qu'il y a une charte de déontologie qui s'impose dans le cadre du travail, je comprends, c'est normal. Mais qui s'imposerait aussi à l'espace privé, quand l'agent n'est plus au travail, je trouve ça un peu dangereux et inquiétant et je pense qu'il y a des risques d'abus dans ce sujet, alors je ne dis pas qu'il y aura des abus mais c'est une crainte que j'ai. Et ma 2e question, donc c'est sur la neutralité et la laïcité imposés à chaque agent. Est-ce que ça veut dire que par exemple, le port du voile ou de la kippa est proscrit ?

M. Christophe BEL : Sur la partie privée, je n'ai pas bien compris. Enfin je n'ai pas trouvé dans le document des éléments dans lequel on imposerait quoi que ce soit à des agents dans le cadre privé.

M. Gilles PARMENTIER : C'est l'article 3 sur la dignité, l'exemplarité, ce sont des choses un peu larges, ce n'est pas très concret. Même si on a tous notre idée sur ce que c'est et c'est écrit que l'obligation s'étend aussi au cadre de la vie privée. Je prends un exemple au hasard. Un agent qui fait la fête de manière un peu extrême, qu'il y a des vidéos aujourd'hui et que les vidéos sortent sur les réseaux sociaux et que de ce fait on a une image après différente de la personne, on peut dire que ça atteint, que ça dégrade l'image de l'agglomération parce qu'on sait qu'elle y travaille ou autre. C'est de ce genre d'abus dont je parle. Je pense que ça peut amener à considérer que dans le cadre de la vie privée, on doit rester digne en fonction de ce que pense l'agglomération.

M. Christophe BEL : D'accord, oui, je pense qu'on l'a mal rédigé sur cette partie-là, c'est plutôt le comportement au sein de la collectivité. L'exemple qui est repris en dessous, c'est un exemple dans le fonctionnement de la collectivité, c'est à dire l'utilisation d'un véhicule de service, un excès de vitesse ou des pratiques à éviter. Le but c'est de ne pas toucher à la vie privée au contraire, il ne faut surtout pas qu'on rentre dans des éléments de vie privée. Par contre il peut y avoir des situations ambiguës, où des agents dans le cadre de leur vie privée, font des remarques sur l'administration ou sur des collègues sur les réseaux sociaux ou une autre chose. Et là, on appliquera des sanctions. L'exemplarité ça ne veut pas dire grand-chose, la définition est variable selon les personnes.

M. Stéphan ROSSIGNOL : Sur le port du voile et de la kippa, là c'est la règle, c'est la loi qui s'applique. En tout cas, les signes religieux dans les lieux publics sont interdits.

Vote :

Pour : 44

Contre : 1

Abstention : 1

M. Stéphan ROSSIGNOL : Je voudrais aussi signaler dans les informations une nouvelle qui nous a fortement réjouie, en particulier à notre vice-président chargé des traditions, Alain Hugues, puisque vous le savez, pour la première fois, je crois un taureau, un cocardier, Muiron de la Manade du Ternen à Candillargues, a obtenu le Biou d'or. C'était le 50e Biou d'or de l'histoire on félicite les Frères Andréo. C'est une toute petite manade, confrontée à de grands élevages, qui a triomphé devant d'autres taureaux. Donc on ne peut que se réjouir. On aura l'occasion bien entendu d'honorer les Frères Andréo pour cette magnifique récompense très méritée au vu de leur investissement depuis tant d'années.

M. Gilles PARMENTIER : J'ai une question diverse concernant les paillottes. J'aimerais savoir où on en est parce que je sais que vous vous battez pour maintenir l'activité des paillottes au Conseil régional, c'est M. DELAPIERRE, Conseiller régional du Rassemblement national, qui avait déposé une question orale pour demander ce que faisait la région concernant les paillottes. Le cabinet de la présidente a censuré la question orale. Alors on a l'habitude qu'elle censure nos travaux quand ça la gêne, et donc nous étions étonnés qu'elle soit gênée concernant la question des paillottes, qui est fondamentale sur notre territoire et dans l'Hérault en général.

J'aimerais savoir là aussi quelle est la position de la région à ce sujet, parce qu'elle est dans ses compétences, la région et l'agglomération. Que fait Carole DELGA aussi par rapport à ce sujet, parce que c'est aussi dans ses compétences ?

Vous êtes Conseiller régional aussi, pouvez-vous nous dire où on en est ? Je voulais informer l'Assemblée que la Région, Carole DELGA avait censuré une question en ce sens.

M. Stéphane ROSSIGNOL : Alors je ne suis pas Président de Région Monsieur Parmentier, vous le savez, je ne suis pas dans la majorité régionale non plus. Je ne parlerai pas au nom de la région. Je pourrais simplement, en tant que Président de l'agglomération et surtout en tant que maire de La Grande Motte qui suis concerné comme la commune de Mauguio-Carnon, pas celle de Palavas puisque la commune de Palavas a des plages urbaines et que les plages urbaines ne sont pas concernées par ce décret, qui aujourd'hui remet en cause nos concessions de plage. J'ai eu l'occasion de le dire au Conseil municipal à La Grande Motte et dans la presse aujourd'hui, ces plages privées, ces concessions de plage sont en effet menacées et je trouve que c'est grave parce qu'effectivement elles font aujourd'hui partie, non seulement du paysage touristique, mais du paysage économique, elles apportent des finances aux communes touristiques qui en ont bien besoin parce qu'on a la charge d'entretenir les plages et d'assurer la sécurité. Elles répondent aussi au besoin d'une certaine clientèle qui recherche aussi le côté qualitatif, qu'apportent ces plages, qui aujourd'hui ne sont plus en concurrence avec les restaurants traditionnels. Ce sont des clientèles différentes de celles qui peuvent venir déjeuner sur un port, dans une ville balnéaire et aller manger sur une plage. C'est une clientèle spéciale qui vient aussi sur ces plages, qui recherche quelque chose de supplémentaire, venir manger au bord de l'eau, venir manger les pieds dans le sable, c'est un loisir et un besoin. C'est vrai, que ces plages s'adressent à une clientèle qui a un certain niveau, mais le tourisme, c'est justement de proposer une offre diversifiée. Et si demain, ces concessions disparaissaient, c'est un plan important de l'économie touristique qui disparaîtrait. Je rappelle une étude qu'avait réalisé la Chambre de commerce sur la partie Montpelliéraine de ses plages, c'était 150 emplois équivalents temps plein sur l'année, sachant que chacune de ces concessions qui sont en particulier sur ma commune, ou sur les communes de Sète ou d'Agde qui sont aussi concernées, c'est entre 50 et 60 emplois. On sait aussi que ces concessions font appel pour le poisson à la criée du Grau du Roi ou de Sète, pour les primeurs à nos primeurs locaux, pour le vin, je parle sous le contrôle de Marie LEVAUX, aussi à nos viticulteurs du territoire. C'est donc toute une économie aussi qui peut être remise en cause. Donc on se mobilise avec les maires concernés, on en a parlé avec Yvon BOURREL. L'agglomération va lancer une étude sur le domaine du petit et du grand travers, en accord avec les services de l'État. On a la chance d'avoir un nouveau préfet qui est prêt aussi à se mobiliser. On va essayer avec les services de l'État de trouver les solutions qui nous permettront de revoir la classification de ce site pour permettre ces activités saisonnières. Je rappelle que ces plages sont présentes 6 mois, montage, démontage compris, que lorsqu'elles démontent, la plage est telle qu'elle était. On contrôle car là-dessus par le passé, ce n'était pas souvent respecté. Egalement les sanitaires qu'elles ont sont au service non seulement de leur clientèle, mais aussi du public sur la plage, ce qu'on ignore souvent, donc n'importe qui qui est sur la plage, peut aller aux sanitaires de ces espaces de concession de plage. Donc c'est tout un enjeu important, sachant qu'aujourd'hui, on peut estimer que ce site, qui est classifié comme espace naturel remarquable, n'a plus vraiment rien de l'espace naturel remarquable, au vu de la fréquentation qui est la sienne, au vu de la présence d'une aire de gens du voyage présente qui accueille chaque année de nombreuses caravanes, des parkings aménagés côté Carnon et d'un parking municipal du côté de La Grande Motte, d'une piste cyclable... Donc voilà on va essayer à travers une étude de montrer l'évolution de ce site et de faire entendre l'État pour une révision du classement de ce site, de manière à sauver ces espaces qui aujourd'hui ont pris une place dans le paysage touristique et économique non seulement de notre territoire, mais bien entendu au-delà du département de l'Hérault.

Le prochain conseil d'agglomération aura lieu le mercredi 15 décembre à 18h00.